

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 19 février 2024

| ELUS | EN EXERCICE | PRESENTS |
|------|-------------|----------|
| 15 | 13 | 12 |

L'an deux mille vingt-quatre le 19 février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

| | | |
|------------------|---------------------|-------------------|
| GAILLOT Philippe | SIVÉC Jean | THILL Céline |
| MENEGHIN Gaël | DEBAILLEUL Delphine | VALANCE Bénédicte |
| IMMER Alain | OGER Isabelle | VIEIRA Christophe |
| GUINDT Philippe | REUTER Olivier | WALLERICH Alain |

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme donne pouvoir à M. GUINDT Philippe

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

2024 - 822 Rénovation peinture intérieur, salles de classe, salle de repos et fenêtres extérieures

Considérant que depuis la construction du groupe scolaire, et la première rentrée en septembre 2015, il y a eu une rénovation des peintures sur une première partie au niveau des couloirs et dégagements de l'école, effectuée par Monsieur Daniel Jarosz en 2022 et au périscolaire et dans la salle de motricité en 2023.

Considérant la nécessité de poursuivre les travaux de rénovation de peinture dans les salles de classe, la salle de repos, les portes et fenêtres extérieurs, un devis a été demandé à Monsieur Daniel Jarosz de Sierck-les-Bains, qui s'élève à **6 265,99€ H.T.** (TVA non applicable, article 293B du CGI, en la qualité d'auto-entrepreneur de M. Jarosz)

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis n° 02 02 24 01 du 17 février 2024, de Monsieur Daniel JAROSZ pour un montant de à **6 265,99€ H.T.** (TVA non applicable, article 293B du CGI)).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 22 février 2024

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 22/02/2024
Le Maire,

